

# Une histoire familiale remplace Proma

**Le nouveau projet va nécessiter des travaux d'aménagement. La famille Roy espère pouvoir s'installer à l'été 2022 dans ces locaux.**

Thomas Derais  
thomas.derais@centrefrance.com

L'usine Proma ne renaîtra jamais de ses cendres. En tout cas pas dans sa configuration de l'époque.

Constat amer après une lutte sociale acharnée, mais qui n'empêchera pas cette friche industrielle, au niveau du chemin de la Saulaie, de bénéficier d'une seconde vie, assez différente. « Le site a été repris par une entreprise locale, dévoile Francis Cammal. Il s'agit de la société Roy, située actuellement à Châtillon-sur-Loire. »

Le maire de Gien ne cache pas sa satisfaction, d'autant que plusieurs « touches » avaient été effectuées avant. Pêle-mêle, un loueur de matériel, une proposition de la société Technical Studio ou encore une entreprise de transport routier. Toutes avaient finalement échoué. « Quand on a une friche industrielle en entrée de ville, ça ne donne pas une image de dynamisme de la ville, ajoute l'édile. Ça va apporter un plus à la zone. C'est de l'industrie qui s'installe à Gien, avec quelques emplois. »

## Un choix « pratique »

La famille Roy n'est pas inconnue à Gien, puisque Claude Roy avait déjà installé son affaire



**INDUSTRIE.** L'usine sera reprise par le couple Roy, qui déménagera l'intégralité de son activité située à Châtillon-sur-Loire. PHOTO THOMAS DERAIS

dans la ville au cours des années 1960. Éric Roy, son fils, avait ensuite déménagé à Châtillon il y a un peu plus de vingt ans. « Je les ai rencontrés il y a quelques mois, poursuit l'élue. On a vu ensemble les propriétaires, Isri France. Ils se sont mis d'accord sur l'acquisition et ont développé le projet. »

La cité d'Anne de Beaujeu était en concurrence avec Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre). « Gien était plus pratique de par sa distance plus courte avec Châtillon.

## ■ Proma : les ouvriers ont lutté jusqu'au bout

Il y a un peu plus d'une dizaine d'années, l'usine Proma était au centre de l'attention. Les inquiétudes des salariés, exprimées en 2008 dans un contexte de perte de contrats avec des entreprises automobiles, s'étaient révélées exactes. Grèves, manifestations, séquestration du directeur, occupation de l'usine après les licenciements... Les salariés ont fait entendre leur voix face à cette situation. En plus des licenciements, les salariés reprochaient à la direction de ne pas tenir une promesse initiale : celle d'octroyer des indemnités supralégales de 32.000 euros net aux près de 80 salariés concernés par la situation. Les ouvriers étaient restés dans l'usine pendant quatre mois, avant la vente aux enchères de leurs outils de production, en juillet 2010. Plusieurs années après, ils étaient toujours en procédure pour récupérer leurs indemnités (voir ci-dessous).

# Les salariés de Proma n'ont pas touché les indemnités supralégales

**Après plus de dix ans, les comptes ne sont toujours pas bons pour plus de 80 anciens salariés de Proma qui avaient été licenciés.**

« Chacun a touché neuf mois de salaire après des procédures auprès des prud'hommes de Montargis, de la cour d'appel d'Orléans et de la cour d'appel de Bourges », indique Gilbert Delas, représentant syndical Force ouvrière à Gien. Restent les indemnités supralégales de 23.000 euros décidées par la justice et qui n'ont pas été versées.

Faute d'une réponse de Proma, les salariés comptent sur l'Asso-



**LUTTE.** Le conflit social a duré à l'époque. PHOTO D'ARCHIVES

ciation pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS) pour obtenir ces indemnités. Mais « la cour d'appel a exclu les AGS en raison de l'article L3253-13 du code du travail », précise Gilbert Delas.

## « Ils font tous le mort »

Ce texte prévoit que cette assurance ne couvre les sommes « lorsque l'accord a été conclu et déposé ou la décision notifiée moins de dix-huit mois avant la date du jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire ».

« Nos accords ne dataient que de douze mois seulement (sep-

C'était aussi plus simple pour les ouvriers », explique Myriam Roy, la femme d'Éric Roy, qui gère l'entreprise à ses côtés.

La famille prévoit de déménager l'intégralité de son activité de Châtillon, avec ses treize salariés. Au moins trois embauches devraient arriver : une personne en bureau d'études et deux en atelier. « Ça va dépendre de notre développement avec notre futur site Internet », remarque la responsable. Les équipements automobiles, jadis conçus par Proma, vont laisser la place à des agencements de meubles pour la grande distribution, et autres présentoirs pour publicités. L'entreprise propose aussi de l'impression numérique.

Quelques travaux ont déjà démarré à l'arrière des locaux de 7.200 mètres carrés, sur un terrain total de près de trois hectares. « On a pas mal d'aménagements à faire », constate la cogérante. Si le montant de la transaction réalisée avec l'entreprise Isri France n'a pas été communiqué, une enveloppe conséquente a été fléchée pour les ouvrages. « Entre 700.000 et 800.000 euros en aménagement », chiffre Myriam Roy.

Beaucoup de travaux au niveau de l'électricité et, plus globalement, la remise en état d'un site laissé à l'abandon et assez dégradé. Le chantier reste conséquent, mais le couple Roy espère pouvoir s'installer d'ici l'été 2022. Avec pour idée que leur fils reprenne très bientôt l'affaire. ■

tembre 2008), soupire le syndicaliste. La cour d'appel n'a donc fait qu'appliquer le droit. À dix-huit mois d'ancienneté, cela crée une injustice en faisant passer à la trappe des accords d'entreprise reconnus comme tout à fait légaux. »

Ce dernier souligne que le combat continue quand même pour tenter d'obtenir une dérogation via les pouvoirs politiques pour « forcer les AGS à payer ». « Ils font tous le mort, sauf le sénateur Jean-Pierre Sueur, qui a tenté de faire un amendement pour ramener cette ancienneté à six mois. » Sans succès. ■